

Réf: Dossier N° 069877

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « UNIVERSITÉ DIGITALE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE GESTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE » en abrégé «
UDES-GCA »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 9ème TRANCHE, Lot
1464, Ilot 151

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 01/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNIVERSITÉ DIGITALE ET ÉCOLE
SUPÉRIEURE DE GESTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE »
en abrégé « UDES-GCA »

Objet : FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE –
CONSULTING–CONSEIL ET FORMATION PROFESSIONNELLE –
MANAGEMENT ET GESTION DE PROJET - DIVERS

Aussi la prise de participations en côte d'ivoire et à l'étranger, dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts, souscription, apport ou autrement, le conseil, l'importation de tous produits et matériels en rapport avec l'objet social, toutes études ou tous services d'assistance et conseils liés à l'objet social ; toutes études, tous travaux en rapport avec l'objet social ; ventes et achats de tous matériels, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales quelconques par voie de création de sociétés nouvelles, apport souscription ou achat de droits sociaux, association en participation ou autrement ; la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de ces participations et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat et de vente

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 9ème TRANCHE, Lot 1464, Ilot 151

Dirigeant(s) : M N'GUESSAN ASSOHOUN NIANDO JEAN – BAPTISTE EMMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00133 du 14/01/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°01400/GTCA/RC/2022 du 14/01/2022

